Dispositif de Suivi

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Pays d'Arles
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Plan Climat

Mai 2026

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Note : *le présent dispositif de suivi a été complété pour tenir compte des avis émis sur le projet de PCAET. Conformément à la recommandation de la MRAe, les indicateurs sont assortis de leurs valeurs de référence et de leurs valeurs cibles. Conformément à l'« Annexe à l'avis de l'État sur le projet de PCAET du PETR du Pays d'Arles », l'articulation de chaque indicateur avec ceux du SRADDET Région Sud est précisée, au titre du IV de l'article R. 229-51 du code de l'environnement.*

LES DIFFÉRENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et surveillées pour suivre l'évolution environnementale du territoire.

Dans le tableau présenté ci-dessous, les indicateurs sont classés selon les 3 types suivants :

- **Les indicateurs d'état :** En matière d'environnement, ils décrivent l'état de l'environnement du point de vue de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits. Exemple : Taux de polluants dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc.
- **Les indicateurs de pression :** Ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : Évolution démographique, Captage d'eau, Déforestation, etc.
- **Les indicateurs de réponse :** Ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : Développement des transports en commun, réhabilitation du réseau d'assainissement, etc.

PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAUX PCAET

Indicateurs de suivi stratégiques

Le tableau page suivante propose, pour les différentes thématiques environnementales étudiées, une première série d'indicateurs identifiés comme étant intéressants pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire de l'agglomération. Ils permettent de mettre en évidence des évolutions en matière d'amélioration ou de dégradation de l'environnement, sous l'effet notamment du projet de PCAET.

Il est recommandé que ces indicateurs soient mis à jour selon des périodicités variables. Avant la mise en place effective d'un tel tableau de bord, il sera important de valider le choix des indicateurs finalement les plus pertinents à suivre, en fonction de leur utilité et de leur disponibilité.

En accord avec l'article R229-51 du code de l'environnement, les indicateurs de suivi du PCAET doivent s'articuler avec ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévu à l'article L. 4251-1 du même code.

La dernière colonne du tableau précise, pour chaque indicateur, les modalités de son articulation avec les indicateurs du SRADDET Région Sud. Le dispositif de suivi et d'évaluation du SRADDET figure dans la partie 4 du fascicule des règles (modification n° 1 approuvée par arrêté préfectoral du 3 juillet 2025). Il associe à chaque objectif et à chaque règle des indicateurs d'incidence ou de résultat, ainsi que des modalités de suivi des documents de planification, dont les PCAET.

À noter que certaines valeurs de référence et valeurs cibles ne sont pas renseignées, car la donnée n'est pas disponible ou n'a pas pu être obtenue.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
Le bâti	Nombre de logements et / ou bâtiments rénovés énergétiquement au niveau BBC	Réponse	EPCI/ANAH	3 ans	-	Résidentiel : 10 240 maisons et 13 530 appartements rénovés BBC Tertiaire : 718 612 m² de bureaux BBC ou équivalent 875 000 m² de commerces	Le SRADDET prévoit les indicateurs « Logements engagés dans une démarche de labellisation BBC Rénovation » et « Surfaces tertiaires engagées dans une démarche de labellisation BBC Rénovation » (Effinergie, CERC, ORECA), rattachés à l'objectif 11 et à la règle LD1-Obj11 B. Les données des EPCI et de l'ANAH seront rapprochées de ces indicateurs lors de chaque bilan.
Artificialisation et usages du sol	**Occupation du sol (espaces naturels, espaces agricoles, espaces artificialisés, milieux aquatiques)**	Etat	CRIGE PACA	6 ans	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Occupation du sol » (OCSOL, OCSGE), rattaché à l'objectif 47 et à la règle LD2-Obj47 A. Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers (en ha)	Pression	MAJIC	1 an	+167 ha/an d'espaces artificialisés entre 2020 et 2023, soit environ 500 ha (OCS GE)	Pas de cible fixée par la stratégie Suivi de tendance au regard de la trajectoire ZAN 2050.	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Consommation brute d'espace en flux (fichiers fonciers) », rattaché à l'objectif 47 et à la règle LD2-Obj47 A. Cette règle fixe une réduction de 54,5 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030 par rapport à 2011-2020. La consommation du territoire sera calculée sur les mêmes périodes de référence.
	Surfaces désimperméabilisées	Réponse	EPCI	1 an	-	Pas de cible fixée par la stratégie	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Surfaces renaturées » (OCSGE), rattaché à l'objectif 47 et à la règle LD2-Obj47 B, ainsi qu'une règle relative à la réduction de l'imperméabilisation des

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
							sols au titre de l'objectif 10. Les surfaces désimperméabilisées contribuent à cet indicateur.
Besoins et sources d'énergie	**Consommation d'énergie primaire et finale par secteur**	Etat	Atmosud	1 an	Énergie finale : 4 818 GWh (2023) dont transports 2 635, résidentiel 840, tertiaire 681, industrie 462, agriculture 200 GWh.	3 931 GWh en 2030, soit −887 GWh (−18 %) 3 900,3 GWh en 2031 ; 3 778,7 GWh en 2033 Par secteur en 2030 : transports −495, résidentiel −167, tertiaire −95, industrie −89, agriculture −41 GWh	Le SRADDET prévoit les indicateurs « Consommation d'énergie finale » et « Consommation d'énergie primaire », renseignés par l'ORECA et rattachés à l'objectif 12. Cet objectif vise une baisse de la consommation d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012. Lors de chaque bilan, l'évolution du territoire sera également exprimée en énergie primaire et par rapport à 2012, afin de la comparer à la trajectoire régionale.
	Part des EnR dans le mix énergétique du territoire	Etat	Atmosud	1 an	-	20 % en 2030 selon la stratégie 29 % en 2030 selon le calcul de l'État	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire » (ORECA), rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Lors de chaque bilan, la part sera également calculée en énergie primaire, afin de la comparer à la valeur régionale.
	Production d'EnR	Etat	Atmosud	1 an	Environ 794 GWh de production EnR (2023), soit 84% de la production totale. Production totale : 945,1 GWh (2023)	+783 GWh/an d'ici 2030 : PV +286, PAC +190, chaleur fatale +60, géothermie +56, solaire thermique +53, bois +42,	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Production d'énergie renouvelable », renseigné par l'ORECA et rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Indicateur identique : les valeurs du territoire sont directement comparables aux valeurs régionales.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
						biogaz +41, éolien +41, hydroélectricité +14	
	Production de chaleur et de froid renouvelable	Réponse	Atmosud/EPCI	1 an	Production thermique (y compris cogénération) : 217 GWh en 2023 (335 GWh en 2012) Part renouvelable 2023 à extraire des données AtmoSud	+401 GWh/an d'ici 2030 : PAC +190, chaleur fatale +60, géothermie +56, solaire thermique +53, bois +42	Le SRADDET prévoit les indicateurs « Production d'énergie renouvelable » et « Puissance installée par source d'ENR » (ORECA), rattachés à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B, ainsi que la règle LD1-Obj12 A, qui favorise les réseaux de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables et de récupération. L'indicateur correspond à la part thermique de ces indicateurs.
	Nombre de chaufferies bois, Puissance installée, MWh produit	Réponse	EPCI	1 an	-	16 chaufferies de 0,3 MW en moyenne, soit 4,8 MW 5 100 logements équipés d'appareils performants +42 GWh/an d'ici 2030	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Puissance installée par source d'ENR », renseigné par l'ORECA et rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Indicateur identique, décliné pour la filière bois-énergie.
	Puissance installée d'origine éolienne	Réponse	EPCI	1 an	9 éoliennes à Saint-Martin-de-Crau ; 8,3 GWh produits (2023)	+7 éoliennes de 2,5 MW (+17,5 MW) ; +41 GWh/an d'ici 2030	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Puissance installée par source d'ENR », renseigné par l'ORECA et rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Indicateur identique, décliné pour la filière éolienne.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
	Puissance installée d'origine photovoltaïque	Réponse	EPCI	1 an	253 GWh produits (2023)	+286 GWh/an d'ici 2030 : 24 638 maisons ou 1 497 bâtiments ; 50 050 places de stationnement	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Puissance installée par source d'ENR », renseigné par l'ORECA et rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Indicateur identique, décliné pour la filière photovoltaïque. Le SRADDET prévoit également l'indicateur « Occupation du sol passée des espaces accueillant des centrales photovoltaïques au sol » (DREAL, OCSOL), rattaché à la règle LD1-Obj19 C, qui privilégie l'implantation des parcs photovoltaïques sur du foncier artificialisé.
	Nombre de projets de méthanisation, Puissance installée (MW), énergie produite (MWh)	Réponse	EPCI	1 an	Aucune unité de méthanisation ; électricité issue du biogaz : 18 000 à 35 000 MWh/an sur l'ancienne décharge d'Entressen et 370 GWh (2023) à Tarascon	2 unités territoriales traitant chacune environ 30 kt de déchets/an ; +41 GWh/an d'ici 2030	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Puissance installée par source d'ENR », renseigné par l'ORECA et rattaché à l'objectif 19 et à la règle LD1-Obj19 B. Indicateur identique, décliné pour la filière méthanisation-biogaz.
Mobilité	Nombre d'aires de covoiturage/ nombre de places sur les aires de covoiturage	Réponse	EPCI	1 an	-		Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur relatif au covoiturage. Il suit l'objectif 23, « Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables », au moyen de l'indicateur « Mode de transport principal des trajets domicile-

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
							travail » (Insee), également retenu dans le tableau.
	Nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques ouvertes au public	Réponse	EPCI/ Transport Data gouv	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Réseau d'avitaillement en carburants alternatifs » (IRVE, GRT Gaz), rattaché à l'objectif 22 et à la règle LD1-Obj22 B. Les bornes de recharge électrique ouvertes au public relèvent de cet indicateur.
	Kilomètre de pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, etc.	Réponse	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Linéaire de véloroutes du schéma régional mis en service » (Région Sud), rattaché à l'objectif 22 et à la règle LD1-Obj22 A. Cet indicateur porte sur les seuls itinéraires du schéma régional des véloroutes et voies vertes, compris dans les aménagements cyclables du territoire.
Risques et adaptation au changement climatique	Surfaces de toitures végétalisées sur les bâtiments publics	Réponse	EPCI	3 ans	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Espaces à caractère de nature dans les agglomérations » (BD TOPO, Cerema), rattaché à l'objectif 37 et à la règle LD1-Obj37, qui favorise la nature en ville et l'adaptation au changement climatique. Les toitures végétalisées constituent une composante de ces espaces.
	Nombre de programmes/plans de gestion/travaux visant à réduire les îlots de chaleur et/ou	Réponse	EPCI	3 ans	-	-	Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur d'incidence relatif aux îlots de chaleur. Au titre de l'objectif 37 et de la règle LD1-Obj37, il suit dans les documents de planification les « dispositions

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
	à créer des îlots de fraicheur						favorables à la qualité de l'espace public (modes actifs, adaptation au changement climatique, nature en ville…) ».
	Surface des forêts/boisements sur le territoire	Etat	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Surface forestière » (IGN, BD OCRE), rattaché à l'objectif 16 et à la règle LD1-Obj16 A. Indicateur identique.
	Nombre et surface de zones humides restaurées	Réponse	EPCI	3 ans	121 zones humides inventoriées, 67 669 ha (portail des zones humides PACA)	-	Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur d'incidence relatif à la restauration des zones humides. Au titre de l'objectif 50 et de la règle LD2-Obj50 C, « Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides », il suit dans les documents de planification les « actions de protection et restauration des cours d'eau et zones humides ».
	Evolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le Pays d'Arles	Etat	Géorisques	1 an	245 reconnaissances CatNat entre 1982 et 2023 (55 arrêtés), dont 176 pour inondations et coulées de boue et 35 pour sécheresse ; 25 reconnaissances pour des événements depuis 2020 [GASPAR, extraction du 05/10/2026]	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Part de communes concernées par un état de catastrophe naturelle (période décennale) » (Géorisques, BD Gaspar), rattaché à l'objectif 10 et à la règle LD1-Obj10 B. Lors de chaque bilan, cette part sera également calculée à partir de la même base.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
	Enjeux concernés par le risque d'érosion côtière et de submersion marine (population, logements, établissements publics)	Etat	SYMADREM	6 ans	244 logements et 58 locaux d'activité potentiellement impactés par la submersion marine d'ici 2050	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Part des communes couvertes par un outil de prévention et gestion des inondations (SLGRI, PAPI) » (ORRM), rattaché à l'objectif 10 et à la règle LD1-Obj10 B. Pour les documents de planification, il suit aussi les « dispositions relatives aux interfaces avec les milieux naturels (forêts, zones d'expansion de crue, trait de côte) ».
Ressource en eau	**Volumes prélevés en eaux souterraines et de surface par usage (hors turbines)**	Pression	BNPE	1 an	Eau potable : 16,5 Mm^3 (2021), soit 97 m^3/hab/an Industrie : 12,8 Mm^3 (2022, IREP) Agriculture : environ 67 % des prélèvements déclarés (2021, BNPE)	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Volumes prélevés en eaux souterraines et de surface » (BNPE), rattaché à l'objectif 10 et à la règle LD1-Obj10 A. Indicateur identique, établi à partir de la même source.
Agriculture et circuits courts	Nombre d'hectares de terres cultivables (SAU)	Etat	Chambre agriculture, AGRESTE	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Surface agricole utilisée des exploitations » (Agreste), rattaché à l'objectif 49 et à la règle LD2-Obj49 A. Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	SAU dédiées à l'Agriculture Biologique	Réponse	Chambre agriculture, Agence bio	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Part de la SAU en mode de production biologique » (Agence bio), rattaché à l'objectif 18 et à la règle LD1-Obj18.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
							Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	Nombre d'outils collectifs de vente ou les agriculteurs sont parties prenantes (AMAP/Ruches/ exploitation en ventes directes)	Réponse	Chambre agriculture	1 an	-	-	Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur relatif aux circuits courts ou à la restauration collective. Il suit l'objectif 18 et la règle LD1-Obj18 au moyen de l'indicateur « Etat d'avancement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » (DRAAF, Réseau rural PACA).
	% de nourriture issue de filières locale dans les cantines locales	Réponse	EPCI/ communes	1 an	-	-	Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur relatif aux circuits courts ou à la restauration collective. Il suit l'objectif 18 et la règle LD1-Obj18 au moyen de l'indicateur « Etat d'avancement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » (DRAAF, Réseau rural PACA).
	Taux d'approvisionnement de produits bios dans la restauration collective	Réponse	EPCI/ communes/Ma cantine	1 an	-	-	Le SRADDET ne prévoit pas d'indicateur relatif aux circuits courts ou à la restauration collective. Il suit l'objectif 18 et la règle LD1-Obj18 au moyen de l'indicateur « Etat d'avancement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » (DRAAF, Réseau rural PACA).
	Tonnage de produits jetés	Pression	EPCI/ communes	1 an	-	-	Le dispositif de suivi du SRADDET ne comporte pas d'indicateur relatif au gaspillage alimentaire.
Qualité de l'air	Nombre de jours de dépassement des valeurs réglementaires pour	Pression	Atmo Sud	1 an	-	-	Le SRADDET suit l'exposition de la population plutôt que le nombre de jours de dépassement, au moyen de l'indicateur « Part de la population exposée aux dépassements de valeurs

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
	les principaux polluants						limites NO2, PM et O3 » (AtmoSud, objectif 21), également retenu dans le tableau.
	Emissions de polluants atmosphériques (PM2.5, PM10, NOx, COVNM, NH3,SO2)	Pression	Atmo Sud	1 an	2023 : NOx 3,0 kt ; COVNM 2,3 kt ; NH_3 1,5 kt ; PM10 1,1 kt ; PM2,5 0,9 kt ; SO2 0,3 kt.	PM2,5 : 576 t (2030) ; 538 t (2031) ; 471 t (2033) PM10 : 820 t ; 785 t ; 717 t NOx : 1 846 t ; 1 724 t ; 1 504 t Pas de cible pour COVNM, NH3 et SO2.	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Emissions de polluants atmosphériques : PM2,5, PM10, NOx, COVNM, NH3 et SO2 » (AtmoSud), rattaché à l'objectif 21 et à la règle LD1-Obj21. Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	Part de la population exposée un dépassement de norme (PM2.5, PM10, NO2)	Etat	Atmo Sud	1 an	NO_2 : moins de 100 habitants exposés à la valeur limite (2019), aucun en 2020 PM10 : aucun habitant exposé à la valeur limite (2019-2020) 100 % de la population au-dessus des lignes directrices OMS PM10 et PM2,5 (2019)	Aucun habitant exposé à un dépassement des valeurs limites NO_2 (objectif PPA13)	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Part de la population exposée aux dépassements de valeurs limites NO2, PM et O3 » (AtmoSud), rattaché à l'objectif 21 et à la règle LD1-Obj21. Indicateur identique, établi à partir de la même source, à l'exception de l'O3.

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
Gaz à effet de serre (GES) et stockage de carbone	**Emissions de GES** globales **et par secteur**	Pression	Atmo Sud	1 an	1 397 kteqCO_2 (2023)	−239,7 kteqCO_2 en 2030 par rapport à 2023, soit environ 1 157 kteqCO_2 Par secteur : transport routier −156,3 ; industrie −36,7 ; résidentiel −19,3 ; agriculture −16,3 ; tertiaire −11 2050 : 418 kteqCO_2 résiduelles compensées par les puits (neutralité)	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Emissions de gaz à effets de serre » (AtmoSud), rattaché à l'objectif 21 et à la règle LD1-Obj21. Pour les PCAET, il prévoit aussi de suivre les « objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre (global et par secteur d'activité) ». Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail	Pression	INSEE	3 ans	Tous motifs (EMD 2019) : voiture 63 %, transports en commun 5 %, vélo 3,8 %	Report modal des actifs : 12 942 vers le vélo, 13 717 vers les transports en commun, 9 920 vers le covoiturage	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Mode de transport principal des trajets domicile-travail » (Insee, recensement de la population), rattaché à l'objectif 23. Indicateur identique, établi à partir de la même source.
	Quantité de CO2 stockée estimée par le territoire	Réponse	Atmosud/ outil ALDO de l'ADEME	3 ans	Stock de 15,9 MtC ; absorption nette d'environ 30,1 kteqCO_2/an (2009-2017, ALDO)	130 kteqCO_2/an (2030) ; 145 (2031) ; 175 (2033) ; 418 (2050)	Le dispositif de suivi du SRADDET ne comporte pas d'indicateur relatif à la séquestration carbone.
Déchets et économie circulaire	**Taux de valorisation des déchets non**	Réponse	EPCI	1 an	Taux non chiffré ; inférieur à l'objectif de 65 % de	65 % de valorisation matière	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Taux de valorisation des déchets non-dangereux non-inertes », renseigné par

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
	dangereux non inertes (et des DMA)				valorisation matière		l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Production annuelle de déchets non-dangereux non-inertes dont déchets ménagers et assimilés (DMA)	Pression	EPCI	1 an	DMA 2022 : 128 438 t, soit 748 kg/hab ; TPA 622, ACCM 756, CCVBA 1 004 kg/hab (SINOE)	Objectifs des PLPDMA à reprendre (CCVBA adopté en 2023 ; TPA et ACCM en cours)	Le SRADDET prévoit les indicateurs « Production annuelle de déchets non-dangereux non-inertes » et « Production de déchets ménagers et assimilés par habitant », renseignés par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattachés à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Quantité de biodéchets triés à la source	Réponse	EPCI	1 an	Gisement captable de 6 841 t ; gisement mobilisable de 58 449 t (Méthazoom) Quantités triées : T0 à établir (2027)	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Quantité de biodéchets triés à la source », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Quantité de non-dangereux non-inertes préparés pour une réutilisation	Réponse	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Quantité de déchets non-dangereux non-inertes préparés pour une réutilisation », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
							EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Nombre des installations de gestion des déchets non dangereux	Etat	EPCI	1 an	2 centres d'enfouissement de classe 2, plates-formes d'inertes d'Arles et de Plan-d'Orgon	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Nombre et capacité des installations de gestion des déchets non-dangereux », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 25 et à la règle LD1-Obj25 A. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Production annuelle de déchets non-dangereux inertes issus de chantiers du BTP	Pression	EPCI	1 an	15 224 t de gravats collectés en déchèterie (2022) ; gisement total non connu	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Production annuelle de déchets non-dangereux inertes issus de chantiers du BTP », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Taux de valorisation des déchets non-dangereux issus de chantiers du BTP	Réponse	EPCI	1 an	-	70 % de valorisation (objectif national 2020 rappelé dans l'EIE)	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Taux de valorisation des déchets non-dangereux issus de chantiers du BTP », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Gisement de déchets dangereux	Pression	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Gisement de déchets dangereux »,

Thématique	Indicateur	Type	Source	Fréquence de suivi	Valeur de référence	Valeur cible	Articulation avec les indicateurs du SRADDET
							renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	Réponse	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière) », renseigné par l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) et rattaché à l'objectif 24. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
	Nombre de structures de réemploi / réutilisation	Réponse	EPCI	1 an	-	-	Le SRADDET prévoit l'indicateur « Nombre de structures de réemploi / réutilisation », renseigné par SINOE et rattaché à l'objectif 26. Les données des EPCI seront rapprochées des données régionales lors de chaque bilan.
Eco-exemplarité	Nombre de marché publics du PETR avec des critères écologiques	Réponse	PETR	1 an	-	-	Le dispositif de suivi du SRADDET ne comporte pas d'indicateur relatif à l'éco-exemplarité des collectivités.

Indicateurs de suivi du programme d'actions du PCAET

Le tableau suivant synthétise les indicateurs de suivi des actions du programme d'actions du PCAET par thématique.

Actions	Indicateur	Source	Fréquence de suivi
Mobilité 1	Volumes d'UTI ayant transité sur le territoire en fret ou ferroviaire	Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux de transports	1 an
	Nombre d'acteurs économiques engagés dans une démarche de fret fluvial ou ferroviaire	Port d'Arles/SNCF	1 an
	Nombre de lignes et de dessertes en gare routière et ferroviaire	Gestionnaires d'infrastructures et de réseaux de transports	1 an
	Montants financiers dédiés à l'adaptation des mobilités au changement climatique sur le territoire	EPCI	1 an
	Nombre de jours de rupture de service évités	Communes/EPCI	1 an
	Mise en place éventuelle de Zones à Faible Emissions Logistiques	Communes/EPCI	1 an
Mobilité 2	Linéaires d'aménagements piétons en ville	Communes/EPCI	1 an
	Linéaires d'aménagements cyclables en ville (km)	Géovélo	1 an
	Baromètre annuel de satisfaction habitants	Communes/EPCI	3 ans
	Nombre de parkings vélos dédiés gratuits	Communes/EPCI	1 an
Mobilité 3	Linéaires cyclables sécurisés (km)	Géovélo	1 an
	Nombre et types d'infrastructures cyclables installées	Communes/EPCI	1 an
	Nombre de stationnements vélos pour 100 habitants	Communes/EPCI	1 an
Mobilité 4	Nombres de PEM existants, en évolution ou en projet	EPCI	1 an
	Fréquentation des TC (nombre de voyages/hab)	EPCI/gestionnaires de transports et de réseaux	1 an
Mobilité 5	Nombre de participations aux différentes offres de tourisme durable de proximité	Offices de tourisme	1 an
	Nombre de commerces et producteurs labellisés par des marques de tourisme durable	EPCI/PNR/CCI/CMAR	1 an
Mobilité 6	Nombre de trajets covoiturés (en milliers de trajets par jour)	Registre de preuve de covoiturage (ex : application Karos)	1 an

	Nombre d'aires de covoiturage ou nombre de places dédiées sur les aires de covoiturage sur le territoire	EPCI	1 an
	Linéaires de voies réservées au covoiturage	EPCI	3 ans
Mobilité 7	Part de la flotte de bus décarbonés (%)	EPCI	3 ans
Mobilité 8	Se référer aux indicateurs du COM	Opérateurs du COM	3 ans
Circulaire 1	Tonnages de déchets BTP en réemploi avant passage en situation de déchet	Gestionnaires des déchets	1 an
	Tonnages de déchets amenés en ressourcerie (tonnes/hab)	Gestionnaires des déchets	1 an
	Nombres d'installations de collecte des déchets (colonnes enterrées, conteneurs de biodéchets), nombre de bacs à compost individuels distribués	Gestionnaires des déchets	1 an
	Coût financier de collecte et valorisation pour les collectivités	EPCI	1 an
Circulaire 2	Evolution des volumes de déchets alimentaires produits	Gestionnaires des déchets	1 an
	Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur le gaspillage alimentaire en restauration collective	EPCI/PETR	1 an
	Nombre d'unités de compostage mis en place	EPCI	1 an
	Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR contre le gaspillage alimentaire	PETR	1 an
Circulaire 3	Nombre de ressourceries, recycleries en cours de fonctionnement	EPCI	1 an
	Nombre d'animation ou évènements proposés aux particuliers sur les 5R	EPCI/PETR	1 an
	Nombre d'acteurs socio-professionnels accompagnés par la collectivité sur les 5R	EPCI/PETR	1 an
Circulaire 4	Nombre d'entreprises accompagnées dans une démarche de transition	EPCI/PETR	1 an
	Nombre d'entreprises labellisées dans une démarche de transition	EPCI/PETR	1 an
Circulaire 5	Nombre d'entreprises accompagnées sur la valorisation des déchets et coproduits en filières de transformation agricoles	CLPE/CMAR	1 an
	Nombre de sites d'incubation de filières de transformation agricoles	IPA	1 an
	Nombre d'entreprises labellisées RGE	France Rénov'	1 an
Circulaire 6	Volumes de déchets plastiques produits en restauration collective	Communes	1 an
	Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur les déchets plastiques en restauration collective	EPCI/PETR	1 an

	Nombre d'établissements et communes engagées dans une démarche de sobriété et/ou de sortie du plastique en restauration collective	EPCI/communes	1 an
Circulaire 7	Nombre d'animations réalisées sur le territoire sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective	EPCI/PETR	1 an
	Nombre de repas végétariens en restauration collective	EPCI/Communes	1 an
	Nombre de formations et/ou de personnes formées sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective	EPCI/PETR	1 an
	Pourcentage et volumes de produits locaux servis (local = région PACA et départements limitrophes)	EPCI	1 an
	Nombre d'ETP mis à disposition des communes par le PETR sur l'alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective	PETR	1 an
Animation 1	Nombre de publications ou évènements organisés sur le développement durable	PETR	1 an
	Nombre d'initiatives citoyennes recensées sur le développement durable	PETR	1 an
	Mesure de la participation citoyenne sur le développement durable	PETR	1 an
Animation 2	Nombre d'évènements/ateliers DECLIC organisés	CPIE	1 an
	Nombre de participants aux évènements DECLIC	CPIE	1 an
	Nombre d'organismes ayant participé aux évènements DECLIC	CPIE	1 an
Energie 1	Consommation électrique des bâtiments publics	Collectivités	1 an
	Nombre de bâtiments publics rénovés (ou surface en m²)	Collectivités	1 an
	Production d'ENR des bâtiments publics (en MWh)	Collectivités	1 an
	Nombre d'audits réalisés pour la rénovation de bâtiments publics	Collectivités	1 an
	Proportion de bâtiments publics au niveau BBC rénovation	Collectivités	1 an
Energie 2	Consommation et facture d'énergie du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes	EPCI/communes	1 an
	Nombre et part de logements rénovés détenus par les EPCI et les communes	EPCI/communes	1 an
	Production d'ENR du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes	EPCI/communes	1 an
Energie 3	Economies d'énergie réalisées par l'adaptation de l'éclairage public (MWh)	Communes	1 an

Energie 4	Tonnages de déchets organiques collectés et valorisés par méthanisation	Gestionnaires des déchets/GRDF	1 an
	Emissions de gaz à effet de serre évitées par collecte des déchets organiques et leur valorisation via méthanisation (tonnes éq. CO2)	EPCI	1 an
	Energie produite par la méthanisation (MWh)	AtmoSud	1 an
	Tonnes de digestat et d'épandage (ou SAU couverte)	Gestionnaires des déchets	1 an
	Coût de production de la valorisation par méthanisation	Gestionnaires des déchets	1 an
Energie 5	Nombre et Superficie de PV de bâtiments / structures solarisées	EPCI/PETR/ORE/RTE	1 an
	Puissance produite par le PV sur bâtiments publics	EPCI/PETR/ORE/RTE	1 an
	% d'autoconsommation des bâtiments publics équipés de PV	Collectivités	1 an
	Nombre d'animations réalisées sur le PV sur bâtiments publics / Nombre de citoyens consultés	PETR/EPCI/TE13	1 an
Energie 6	Nombre d'études de faisabilité multiénergies réalisées	PETR/EPCI	1 an
	Puissance cumulée installée en énergies thermiques renouvelables (MW)	RTE/Collectivités	1 an
	Energie cumulée produite en énergies thermiques renouvelables par ces installations (MWh)	RTE/Collectivités	1 an
Energie 7	Nombre de visites, de rdv, de dossiers menés à terme suite à l'accompagnement technique de particuliers dans les projets de sobriété énergétique, approbation des PLU et des chartes de construction, nombre d'entreprises informées	EPCI/CAUE/ANAH	1 an
	Nombre d'autorisation d'urbanisme autorisées (DP) après accompagnement technique des particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique, et de production d'ENR adaptée	EPCI	1 an
	Nombre de maisons / bâtiments équipés ENR suite à l'accompagnement technique des particuliers	EPCI	1 an
ENAF 1	Nombre de communes engagées dans NFN	EPCI/PETR	1 an
	Nombre de formations / de personnes touchées (foncier, transmission, production agricole, etc.)	Chambre d'agriculture	1 an
	Surface de friche remise en culture	Chambre d'agriculture	1 an
	Nombre de nouveaux agriculteurs installés	Chambre d'agriculture	1 an

	Part des achats alimentaires en circuits courts dans la restauration scolaire (% en valeur ou en volume)	EPCI	1 an
	Nombre d'exploitations reprises par des agriculteurs	Chambre d'agriculture	1 an
	Elus formés aux enjeux d'installation, transmission, préservation du foncier	Chambre d'agriculture/EPCI	1 an
ENAF 2	Tonnages de déchets plastiques agricoles générés selon la typologie et part recyclés	PETR/EPCI	1 an
	Nombre d'exploitations sensibilisées/ nombre d'animations effectuées en exploitation	PNRA	1 an
ENAF 3	Tonnage de déchets verts collectés et valorisés	Gestionnaires des déchets	1 an
ENAF 4	Nombre d'arbres remarquables signalés	SIVVB/Communes	1 an
	Linéaire de haies	Chambre d'agriculture	1 an
ENAF 5	Études réalisées sur le développement de PSE	Chambre d'agriculture	1 an
	Nombre de contrats PSE développés	Chambre d'agriculture	1 an
Eau 1	Linéaires de réseaux séparatifs et unitaires	Gestionnaires AEP	1 an
	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués	Communes/EPCI	1 an
Eau 2	Volumes prélevés ou distribués sur le territoire	Gestionnaires AEP/Eau France	1 an
	Rendement des réseaux de distribution d'eau potable	Gestionnaires AEP	1 an
Eau 3	Montants investis pour l'entretien des canaux	ASA, communes	1 an
Urba 1	Surface végétalisée (sol, toitures, façades)	Communes	1 an
	Surface désimperméabilisée	Communes	1 an
	Nombre d'arbres plantés	Communes	1 an
Urba 2	Nombre de parcelles en dents creuses / parcelles en construction neuve	Communes/EPCI	1 an
	Nombre d'opérations réalisées avec la charte du bien construire	Communes/EPCI	1 an
Urba 3	Base permanente des équipements (BPE)	INSEE	1 an
Urba 4	Surface de PV installée en zones d'activité	EPCI/RTE/ORE/PETR	1 an
	Linéaires de cheminements doux créés pour les zones d'activités	EPCI/Communes	1 an
	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'EIT	EPCI	1 an
	Energie économisée par la démarche d'EIT	EPCI	1 an
	Consommation d'eau économisée par la démarche d'EIT (en m^3)	EPCI	1 an
	Quantité de déchets réemployés (tonnes par an)	EPCI	1 an

	Nombre d'évènements de sensibilisation réalisés ou d'entreprises exposées à la démarche d'EIT		
Urba 5	Surfaces et linéaires protégés dans les PLU au travers de l'article L151-23 et L151-19.	Communes	1 an
	Surfaces classées en Espaces Boisés Classés dans les PLU	Communes	1 an
	Gains / pertes de SAU (surfaces agricoles utiles)	Chambre d'agriculture	1 an
	Nombre d'atlas de la biodiversité communale (ABC)	Communes	1 an
Urba 6	Nombre de projets envisagés pour de la mutualisation d'espaces	EPCI	1 an
Risques 1	Surfaces en zones à risques	SYMADREM/DDT	3 ans
	Nombre de bâtiments/population exposée aux risques	SYMADREM	3 ans

MODALITÉS DE SUIVI PCAET

Le suivi du PCAET consiste à :

- Compiler ou calculer les indicateurs ;
- Interpréter ces indicateurs ;
- Apporter des propositions éventuelles de mesures correctrices.
- Il sera réalisé dans le délai légal imparti de **3 ans** à compter de la date d'approbation du PCAET par un spécialiste de l'environnement, ou une autre structure compétente en la matière.

La Commission Transition et le conseil syndical seront sollicités dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PCAET pour valider le bilan.